

**Remarks by Soviet Foreign Minister
Andrei Gromyko to the UN Special
Committee on Palestine
(14 May 1947)**

(Documents A/307 and A/307/Corr. 1) -
<http://unispal.un.org/UNISPAL.NSF/o/D41260F1132AD6BE052566190059E5F0>

In the 1940s, the Soviet Union sees the developing Yishuv (Jewish settlement community in Palestine), and then the young Israeli state, as a potential ally and political foothold in the Middle East, an important international political arena. Despite an officially anti-Zionist Soviet stance, Stalin and his administration, as a result of their interest in adopting Israel as a Soviet proxy, take a pragmatic stance and support the UN partition plan of Palestine into separate Arab and Jewish states. The socialist leanings of the early Jewish settlers in Palestine, many of whom came from the former Soviet Union, intrigue the Soviet power structures, pushing them to ultimately come out and support Israel in the UN and in other arenas, assuming that the state would be formed under the banner of Socialism, naturally making them a superpower to align with. In addition to seeing Israel as a potential Soviet stronghold in the Middle East, The Soviets, in the beginning of the Cold War, want to expedite the physical and political removal of western influence from the region, most specifically British, whose presence in Palestine would end with the establish of sovereign nations. During the War of Independence, the Czechoslovakians, members of the Soviet Bloc, supply arms to the Struggling Israeli Army, further bolstering Soviet support of Israel.

Ken Stein, September 2014

**Discours prononcé par le ministre
soviétique des Affaires étrangères
Andrei Gromyko devant le Conseil
spécial de l'ONU Comité sur la
Palestine (14 mai 1947)**

(Documents A/307 et A/307/Corr.1) -
<http://unispal.un.org/UNISPAL.NSF/o/D41260F1132AD6BE052566190059E5F0>

Dans les années 1940, l'Union soviétique voit dans le développement de Yishuv (communauté juive en Palestine), puis dans le jeune Etat israélien, un allié potentiel et un ancrage politique au Moyen-Orient, une arène politique internationale importante. Malgré une position soviétique officiellement antisioniste, Staline et son administration, en raison de leur intérêt à adopter Israël comme proche de l'URSS, adoptent une position pragmatique et soutiennent le plan de partition de la Palestine de l'ONU en États arabes et juifs séparés. Les tendances socialistes des premiers colons juifs en Palestine, dont beaucoup venaient de l'ex-Union soviétique, intriguent les structures du pouvoir soviétique, les poussant à sortir et à soutenir Israël à l'ONU et dans d'autres enceintes, en supposant que l'État serait formé sous la bannière du socialisme, ce qui en ferait naturellement une superpuissance à laquelle s'aligner. En plus de voir Israël comme un bastion soviétique potentiel au Moyen-Orient, les Soviétiques, au début de la guerre froide, veulent accélérer le retrait physique et politique de l'influence occidentale de la région, en particulier britannique, dont la présence en Palestine prendrait fin avec la création de nations souveraines. Pendant la guerre d'indépendance, les Tchecoslovaques, membres du bloc soviétique, ont fourni des armes à l'armée israélienne en lutte, renforçant ainsi le soutien soviétique à Israël.

Ken Stein, septembre 2014

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The course of the discussion, both in the plenary meetings of the General Assembly and in the First Committee, has shown that the Palestine question has become an acute political problem. Apparently, this opinion is shared by all the delegations which took part in the discussion. This conclusion is supported by the very fact that this question is being discussed by the United Nations.

However, the fact that the Palestine question has become a subject of discussion in the General Assembly not only shows that the question is acute, but also imposes upon the United Nations the responsibility for its solution. This fact obliges us to study the question carefully from every angle; and we should be guided by the purposes and principles of our Organization and by the interests of the maintenance of peace and international security.

The course of the discussion has also shown that at this special session of the Assembly it is apparently difficult to take any definite and, still more, any final decision on the substance of the problem. Thus, the discussion at this session can be considered only as the initial stage of the consideration of the Palestine problem. In the opinion of all the delegations, the General Assembly will have to take a decision on the substance of this question at its next regular session at the end of 1947.

Nevertheless, the discussion has shown that the delegations of a number of States considered it useful to exchange views on certain important aspects of the Palestine question at this session.

The discussion, even though incomplete, of certain important aspects of this question has been useful. In the first place, it has enabled delegations to gain a better knowledge of the facts relating to the Palestine question and, in particular, to the situation which has developed in that country at the present time.

M. GROMYKO (Union des républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Le déroulement du débat, tant en séance plénière de l'Assemblée générale qu'à la Première Commission, a montré que la question palestinienne est devenue un problème politique aigu. Apparemment, cette opinion est partagée par toutes les délégations qui ont pris part à la discussion. Cette conclusion est corroborée par le fait même que cette question fait l'objet de discussions aux Nations Unies.

Toutefois, le fait que la question palestinienne soit devenue un sujet de discussion à l'Assemblée générale montre non seulement que la question est aiguë, mais impose également à l'ONU la responsabilité de sa solution. Ce fait nous oblige à étudier la question sous tous ses angles et nous devons être guidés par les buts et principes de notre Organisation et par les intérêts du maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Le cours du débat a également montré qu'à cette session extraordinaire de l'Assemblée, il est apparemment difficile de prendre une décision définitive et, plus encore, une décision définitive sur le fond du problème. Ainsi, le débat de cette session ne peut être considéré que comme la première étape de l'examen du problème palestinien. De l'avis de toutes les délégations, l'Assemblée générale devra se prononcer sur le fond de cette question lors de sa prochaine session ordinaire, fin 1947.

Néanmoins, le débat a montré que les délégations d'un certain nombre d'États ont jugé utile d'échanger des vues sur certains aspects importants de la question de Palestine à la présente session.

La discussion, bien qu'incomplète, de certains aspects importants de cette question a été utile. En premier lieu, elle a permis aux délégations d'acquérir une meilleure connaissance des faits relatifs à la question palestinienne et, en particulier, de la situation qui s'est développée dans ce pays à l'heure actuelle.

In the second place, such a discussion, although it is of a preliminary nature, lightens the task of defining the functions and direction of the work of the committee which we are about to establish for the purpose of preparing proposals on the substance of the question for the regular session of the General Assembly. In discussing the Palestine question, even in a preliminary fashion, and in discussing the tasks and functions of the aforementioned committee, we cannot fail to note, first of all, the important fact that the mandatory system of administration of Palestine, established in 1922, has not justified itself. It has not passed the test. It is hardly possible to contest the accuracy of this conclusion. It is an indisputable fact that the aims laid down at the time of the establishment of the mandate have not been achieved. The solemn declarations which accompanied the establishment of the mandatory system of administration of Palestine have remained declarations and have not been transformed into facts.

The conclusion that the mandatory system of administration of Palestine has not justified itself is confirmed by the whole history of the administration of Palestine on the basis of this system, not to mention the confirmation of this conclusion by the situation which has developed in that country at the present time. In this connection, it may be recalled that in 1937 the British Peel Commission, after studying the Palestine situation, declared that it was impossible to carry out the mandate. Such a conclusion was also reached by the Permanent Mandates Commission of the League of Nations, which also pointed out the "impossibility" of implementing the Palestine mandate. The committee we are about to set up should ascertain the historical facts relating to this question.

En second lieu, un tel débat, bien qu'il soit de nature préliminaire, allège la tâche de définir les fonctions et l'orientation des travaux de la commission que nous sommes sur le point d'établir en vue de préparer des propositions sur le fond de la question pour la session ordinaire de l'Assemblée générale. En examinant la question de Palestine, même de manière préliminaire, et en examinant les tâches et les fonctions du comité susmentionné, nous ne pouvons manquer de noter, tout d'abord, le fait important que le système mandataire d'administration de la Palestine, établi en 1922, ne s'est pas justifié. Il n'a pas réussi le test. Il n'est guère possible de contester l'exactitude de cette conclusion. Il est incontestable que les objectifs fixés lors de l'établissement du mandat n'ont pas été atteints. Les déclarations solennelles qui accompagnaient la mise en place du système d'administration obligatoire de la Palestine sont restées des déclarations et n'ont pas été transformées en faits. La conclusion selon laquelle le système d'administration mandataire de la Palestine ne s'est pas justifié lui-même est confirmée par toute l'histoire de l'administration de la Palestine sur la base de ce système, sans parler de la confirmation de cette conclusion par la situation qui a évolué dans ce pays à l'heure actuelle. A cet égard, il convient de rappeler qu'en 1937, la Commission Peel britannique, après avoir étudié la situation en Palestine, a déclaré qu'il était impossible d'exécuter le mandat. Une telle conclusion a également été tirée par la Commission des mandats permanents de la Société des Nations, qui a également souligné "l'impossibilité" d'exécuter le mandat de la Palestine. La commission que nous sommes sur le point de mettre en place devrait vérifier les faits historiques relatifs à cette question.

Many other facts relating to the history of the mandatory administration of Palestine could be adduced to confirm the bankruptcy of this system of administration. It is hardly necessary, however, to enumerate these facts in detail. In this connection, for instance, it is enough to mention the Arab uprising which took place in 1936 and continued for several years. There are also enough facts relating to the situation existing in Palestine at the present time to confirm the *aforementioned conclusion*. *We all know of the sanguinary events taking place in Palestine. Such events are becoming more and more frequent. For this reason, these events are attracting increasing attention from the peoples of the world and, above all, from the United Nations. This question is being considered by the General Assembly as a direct result of the bankruptcy of the mandatory system of administration of Palestine, which has led to an extreme aggravation of the situation and to sanguinary events in that country. The very fact that the United Kingdom Government itself submitted this question for the consideration of the General Assembly is extremely indicative. This fact can only be considered as an admission that it is impossible for the existing situation in Palestine to continue. The special committee should make a careful study of the situation at present prevailing in Palestine.*

It is well known that representatives of the United Kingdom Government have stated, at various times, even before the question was submitted to the General Assembly, that the mandatory system of administration of Palestine has not justified itself and that the solution of the problem of how to deal with Palestine should be found by the United Nations. Thus, for instance, Mr. Bevin made the following statement in the House of Commons on 18 February 1947:

"We intend to place before them [the United Nations] a historical account of the way in which His Majesty's Government have discharged their trust in Palestine over the last twenty-five years. We shall explain that the mandate has proved to be unworkable in practice and that the obligations undertaken to the two communities in Palestine have been shown to be irreconcilable."

De nombreux autres faits relatifs à l'histoire de l'administration mandataire de la Palestine pourraient être invoqués pour confirmer la faillite de ce système d'administration. Il n'est cependant guère nécessaire d'énumérer ces faits en détail. A cet égard, par exemple, il suffit de mentionner le soulèvement arabe qui a eu lieu en 1936 et s'est poursuivi pendant plusieurs années. Il y a également suffisamment de faits concernant la situation actuelle en Palestine pour confirmer la conclusion susmentionnée. Nous connaissons tous les événements sanglants qui se déroulent en Palestine. De tels événements sont de plus en plus fréquents. C'est pourquoi ces événements attirent de plus en plus l'attention des peuples du monde et, surtout, des Nations Unies. Cette question est examinée par l'Assemblée générale en conséquence directe de la faillite du système d'administration mandataire de la Palestine, qui a conduit à une aggravation extrême de la situation et à des événements sanglants dans ce pays. Le fait même que le Gouvernement du Royaume-Uni ait lui-même soumis cette question à l'examen de l'Assemblée générale est extrêmement révélateur. Ce fait ne peut être considéré que comme un aveu qu'il est impossible que la situation actuelle en Palestine continue. Le comité spécial devrait étudier attentivement la situation qui prévaut actuellement en Palestine.

Il est notoire que les représentants du Gouvernement du Royaume-Uni ont déclaré à plusieurs reprises, avant même que la question ne soit soumise à l'Assemblée générale, que le système d'administration mandataire de la Palestine ne se justifiait pas et que la solution du problème de la façon de traiter avec la Palestine devrait être trouvée par les Nations Unies. Ainsi, par exemple, M. Bevin a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes le 18 février 1947 :

"Nous avons l'intention de leur présenter [l'Organisation des Nations Unies] un compte rendu historique de la manière dont le Gouvernement de Sa Majesté s'est acquitté de sa confiance en Palestine au cours des vingt-cinq dernières années. Nous expliquerons que le mandat s'est avéré irréalisable dans la pratique et que les obligations contractées à l'égard des deux communautés en Palestine se sont avérées irréconciliables."

This statement by the British Foreign Minister directly and openly recognizes the real situation which has been brought about by the mandatory administration of Palestine. It is an admission that this administration did not solve the question of mutual relations between the Arabs and the Jews, which is one of the most important and acute questions, and that this administration has not ensured the achievement of the aims laid down when the mandate was established.

The existing form of government, as Mr. Bevin has affirmed, is acceptable neither to the Arab population nor to the Jewish population of Palestine. Both the Arabs and the Jews protest against it. It has never enjoyed, and does not enjoy the support of the peoples of Palestine; and without such support it can only lead to further difficulties and complexities in the situation. Concerning the attitude of the Arab and Jewish populations towards the mandatory system of administration of Palestine, the British Foreign Minister stated in his speech to the House of Commons on 26 February 1947 that the Palestine administration was faced with an extremely difficult task, did not enjoy the support of the people and was subjected to criticism from both sides.

The committee we are about to set up cannot fail to take into account the conclusions reached by the United Kingdom Government itself concerning the results of the mandatory administration of Palestine.

It is well known that it is not only the United Kingdom Government which has reached this conclusion. For instance, the so-called Anglo-American Committee of Inquiry on Palestine, which studied the question in 1946, came to a conclusion which was essentially the same. This Committee's report on the prevailing situation in Palestine contains the following passage:

"Palestine is an armed camp. We saw signs of this almost as soon as we crossed the frontier and we became more and more aware of the tense atmosphere each day. Many buildings have barbed wire and other defenses. We ourselves were closely guarded by armed police and were often escorted by armored cars ... throughout the country there are substantially built police barracks.

Cette déclaration du ministre britannique des Affaires étrangères reconnaît directement et ouvertement la situation réelle qui a été créée par l'administration mandataire de la Palestine. Il est admis que cette administration n'a pas résolu la question des relations mutuelles entre les Arabes et les Juifs, qui est l'une des questions les plus importantes et les plus aiguës, et qu'elle n'a pas assuré la réalisation des objectifs fixés lors de l'établissement du mandat.

La forme actuelle de gouvernement, comme l'a affirmé M. Bevin, n'est acceptable ni pour la population arabe ni pour la population juive de Palestine. Les Arabes et les Juifs protestent contre elle. Elle n'a jamais bénéficié et ne bénéficie pas de l'appui des peuples palestiniens, et sans cet appui, elle ne peut que conduire à de nouvelles difficultés et complexités dans la situation. En ce qui concerne l'attitude des populations arabe et juive à l'égard du système d'administration mandataire de la Palestine, le Ministre britannique des affaires étrangères a déclaré dans son discours à la Chambre des communes le 26 février 1947 que l'administration palestinienne était confrontée à une tâche extrêmement difficile, ne bénéficiait pas du soutien du peuple et était soumise aux critiques des deux parties.

La commission que nous sommes sur le point de créer ne peut manquer de prendre en considération les conclusions auxquelles est parvenu le gouvernement britannique lui-même concernant les résultats de l'administration obligatoire de la Palestine.

Il est bien connu que ce n'est pas seulement le gouvernement du Royaume-Uni qui est parvenu à cette conclusion. Par exemple, la Commission d'enquête anglo-américaine sur la Palestine, qui a étudié la question en 1946, est parvenue à une conclusion essentiellement la même. Le rapport du Comité sur la situation en Palestine contient le passage suivant :

"La Palestine est un camp armé. Nous en avons vu des signes presque dès que nous avons traversé la frontière et nous avons pris conscience de plus en plus de l'atmosphère tendue qui régnait chaque jour. De nombreux bâtiments ont des barbelés et d'autres défenses. Nous étions nous-mêmes étroitement gardés par la police armée et souvent escortés par des véhicules blindés... dans tout le pays il y a des casernes de police substantiellement construites.

"1/ That is how the Anglo-American Committee described the position in Palestine. Its description of the situation is still another proof of the results of the mandatory administration of Palestine.

That Palestine, as the Committee states, has become "an armed camp" is a fact which speaks for itself. In such circumstances, there can be no serious talk of defending the interests of the population of Palestine, of improving the material conditions of its existence, or of raising its cultural level.

The same Anglo-American Committee pointed out the following extremely interesting facts:

The total number of persons in full-time employment in the police and prison administration reached 15,000 in 1945. This figure is extremely indicative. It explains to us how the considerable funds, which are a burden on the population, are expended. In other circumstances, these funds might be used in the interests of the economic and cultural development of the country and in the interests of its population. Here is another fact. In 1944-45, 18,400,000 U. S. dollars were spent on the maintenance of "law and order". In the same financial year, only 2,200,000 U. S. dollars were spent on health measures, and 2,800,000 U. S. dollars on education.

In citing these figures, the Anglo-American Committee came to the following noteworthy conclusion: "Thus, even from a budgetary point of view, Palestine has developed into a semimilitary or police State.

"2/ The above-mentioned facts from the report of the Anglo-American Committee of Inquiry on Palestine, are of considerable interest in describing the situation prevailing in Palestine, and must lead us to consider seriously how the existing situation can be rectified and how a solution of the Palestine problem can be found in conformity with the interests of its peoples and also with the general interests of the United Nations. The task of the special committee should be to help the United Nations to achieve such a solution of the problem by studying the actual situation in Palestine on the spot.

"C'est ainsi que la Commission anglo-américaine a décrit la situation en Palestine. Sa description de la situation est encore une autre preuve des résultats de l'administration mandataire de la Palestine.

Que la Palestine, comme l'affirme le Comité, soit devenue " un camp armé " est un fait qui témoigne de lui-même. Dans de telles circonstances, on ne peut parler sérieusement de défendre les intérêts de la population palestinienne, d'améliorer les conditions matérielles de son existence ou d'élever son niveau culturel.

La même Commission anglo-américaine a souligné les faits extrêmement intéressants suivants :

Le nombre total de personnes employées à plein temps dans la police et l'administration pénitentiaire atteignait 15 000 en 1945. Ce chiffre est extrêmement indicatif. Il nous explique comment sont dépensés les fonds considérables, qui représentent un fardeau pour la population. Dans d'autres circonstances, ces fonds pourraient être utilisés dans l'intérêt du développement économique et culturel du pays et dans l'intérêt de sa population. Voici un autre fait. En 1944-1945, 18,4 millions de dollars américains ont été dépensés pour le maintien de "l'ordre public". Au cours du même exercice, seuls 2 200 000 dollars des États-Unis ont été consacrés aux mesures sanitaires et 2 800 000 dollars des États-Unis à l'éducation.

En citant ces chiffres, la Commission anglo-américaine est parvenue aux conclusions suivantes conclusion : "Ainsi, même d'un point de vue budgétaire, la Palestine est devenue un pays semi-militaire ou policier.

"2/ Les faits mentionnés ci-dessus, tirés du rapport de la Commission d'enquête anglo-américaine sur la Palestine, sont d'un intérêt considérable pour décrire la situation qui prévaut en Palestine et doivent nous amener à examiner sérieusement comment la situation existante peut être rectifiée et comment une solution du problème palestinien peut être trouvée conformément aux intérêts de ses peuples et aussi aux intérêts généraux des Nations Unies. La tâche du comité spécial devrait être d'aider l'Organisation des Nations Unies à parvenir à une telle solution du problème en étudiant la situation réelle en Palestine sur place.

Is it surprising, in view of the situation prevailing in Palestine, that both the Jews and the Arabs *demand the termination of the mandate? They are fully agreed on this; there is no disagreement* between them on this point. The United Nations must take this fact into account when it considers the question of Palestine's future.

In discussing the question of the task of the committee for the preparation of proposals on Palestine, we must take into account another important aspect of this question. As we know, the aspirations of a considerable part of the Jewish people are linked with the problem of Palestine and of its future administration. This fact scarcely requires proof. It is not surprising, therefore, that great attention was given to this aspect of the question, both in the General Assembly and at the meetings of the First Committee. Interest in this aspect is understandable and fully justified.

During the last war, the Jewish people underwent exceptional sorrow and suffering. Without any exaggeration, this sorrow and suffering are indescribable. It is difficult to express them in dry statistics on the Jewish victims of the fascist aggressors. The Jews in territories where the Hitlerites held sway were subjected to almost complete physical annihilation. The total number of members of the Jewish population who perished at the hands of the Nazi executioners is estimated at approximately six million. Only about a million and a half Jews in Western Europe survived the war.

But these figures, although they give an idea of the number of victims of the fascist aggressors among the Jewish people, give no idea of the difficulties in which large numbers of Jewish people found themselves after the war.

Large numbers of the surviving Jews of Europe were deprived of their countries, their homes and their means of existence. Hundreds of thousands of Jews are wandering about in various countries of Europe in search of means of existence and in search of shelter. A large number of them are in camps for displaced persons and are still continuing to undergo great privations.

Est-il surprenant, au vu de la situation qui prévaut en Palestine, que les Juifs et les Arabes demandent tous deux la fin du mandat ? Ils sont tout à fait d'accord sur ce point ; il n'y a pas de désaccord entre eux sur ce point. L'ONU doit en tenir compte lorsqu'elle examine la question de l'avenir de la Palestine.

En discutant de la question de la tâche du comité chargé de la préparation des propositions sur la Palestine, nous devons tenir compte d'un autre aspect important de cette question. Comme nous le savons, les aspirations d'une partie considérable du peuple juif sont liées au problème de la Palestine et de sa future administration. Ce fait n'a guère besoin d'être prouvé. Il n'est donc pas surprenant qu'une grande attention ait été accordée à cet aspect de la question, tant à l'Assemblée générale qu'aux séances de la Première Commission. L'intérêt pour cet aspect est compréhensible et pleinement justifié.

Pendant la dernière guerre, le peuple juif a connu des souffrances et des chagrins exceptionnels. Sans exagération, cette douleur et cette souffrance sont indescriptibles. Il est difficile de les exprimer en statistiques sèches sur les victimes juives des agresseurs fascistes. Les Juifs dans les territoires où les Hitleriens dominaient furent soumis à une destruction physique presque complète. Le nombre total de membres de la population juive qui ont péri aux mains des bourreaux nazis est estimé à environ six millions. Seul un million et demi de Juifs d'Europe occidentale ont survécu à la guerre.

Mais ces chiffres, bien qu'ils donnent une idée du nombre de victimes des agresseurs fascistes parmi le peuple juif, ne donnent aucune idée des difficultés dans lesquelles un grand nombre de Juifs se sont retrouvés après la guerre.

Un grand nombre des Juifs d'Europe qui ont survécu ont été privés de leur pays, de leur foyer et de leurs biens, leurs moyens d'existence. Des centaines de milliers de Juifs errent dans divers pays d'Europe à la recherche de moyens d'existence et d'un abri. Un grand nombre d'entre eux se trouvent dans des camps de personnes déplacées et continuent de subir de grandes privations.

To these privations our attention was drawn in particular by the representative of the Jewish Agency, whom we heard in the First Committee. It may well be asked if the United Nations, in view of the difficult situation of hundreds of thousands of the surviving Jewish population, can fail to show an interest in the situation of these people, torn away from their countries and their homes. The United Nations cannot and must not regard this situation with indifference, since this would be incompatible with the high principles proclaimed in its Charter, which provide for the defence of human rights, irrespective of race, religion or sex. The time has come to help these people, not by word, but by deeds. It is essential to show concern for the urgent needs of a people which has undergone such great suffering as a result of the war brought about by Hitlerite Germany. This is a duty of the United Nations.

In view of the necessity of manifesting concern for the needs of the Jewish people who find themselves without homes and without means of existence, the delegation of the Union of Soviet Socialist Republics thinks it essential, in this connection, to draw the attention of the General Assembly to the following important circumstance. Past experience, particularly during the

Second World War, shows that no western European State was able to provide adequate

assistance for the Jewish people in defending its rights and its very existence from the violence of the Hitlerites and their allies. This is an unpleasant fact, but unfortunately, like all other facts, it must be admitted. The fact that no western European State has been able to ensure the defense of the elementary rights of the Jewish people, and to safeguard it against the violence of the fascist executioners, explains the aspirations of the Jews to establish their own State. It would be unjust not to take this into consideration and to deny the right of the Jewish people to realize this aspiration. It would be unjustifiable to deny this right to the Jewish people, particularly in view of all it has undergone during the Second World War.

Concernant ces privations, notre attention a été attirée en particulier par le représentant de l'Agence juive, que nous avons entendu à la Première Commission. On peut se demander si les Nations Unies, au vu de la situation difficile de centaines de milliers de Juifs survivants, ne peuvent pas ne pas s'intéresser à la situation de ces personnes, arrachées à leurs pays et à leurs foyers. L'Organisation des Nations Unies ne peut et ne doit pas considérer cette situation avec indifférence, car cela serait incompatible avec les grands principes proclamés dans sa Charte, qui prévoient la défense des droits de l'homme, sans distinction de race, de religion ou de sexe. Le temps est venu d'aider ces gens, non pas par des paroles, mais par des actes. Il est essentiel de se préoccuper des besoins urgents d'un peuple qui a subi de si grandes souffrances à la suite de la guerre provoquée par l'Allemagne hitlérienne. C'est un devoir des Nations Unies.

Compte tenu de la nécessité de se préoccuper des besoins du peuple juif qui se trouve sans foyer et sans moyens d'existence, la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques juge essentiel, à cet égard, d'appeler l'attention de l'Assemblée générale sur l'importante situation suivante. L'expérience passée, en particulier au cours de la Seconde Guerre mondiale, montre qu'aucun État d'Europe occidentale n'a été en mesure de fournir une aide suffisante à l'assistance au peuple juif dans la défense de ses droits et de son existence même contre la violence des Hitlériens et de leurs alliés. C'est un fait désagréable, mais malheureusement, comme tous les autres faits, il faut l'admettre. Le fait qu'aucun État d'Europe occidentale n'ait été en mesure d'assurer la défense des droits élémentaires du peuple juif et de le protéger contre la violence des bourreaux fascistes explique les aspirations des juifs à établir leur propre Etat. Il serait injuste de ne pas en tenir compte et de nier le droit du peuple juif de réaliser cette aspiration. Il serait injustifiable de refuser ce droit au peuple juif, surtout au vu de tout ce qu'il a subi pendant la Seconde Guerre mondiale.

Consequently, the study of this aspect of the problem and the preparation of relevant proposals must constitute an important task of the special committee.

I shall now deal with a fundamental question in connection with the discussion of the tasks and powers of the committee we are about to set up, that is, the question of Palestine's future. It is well known that there are many different plans regarding the future of Palestine and regarding the decisions of the Jewish people in connection with the Palestine question. In particular, several proposals were drawn up in connection with this question by the Anglo-American Committee of Inquiry on Palestine, to which I have referred. Among the better-known plans on the question of the future administration of Palestine, I should like to mention the following:

1. The establishment of a single Arab-Jewish State, with equal rights for Arabs and Jews;
2. The partition of Palestine into two independent States, one Arab and one Jewish;
3. The establishment of an Arab State in Palestine, without due regard for the rights of the Jewish population;
4. The establishment of a Jewish State in Palestine, without due regard for the rights of the Arab population. Each of these four basic plans has, in turn, different variants for regulating relations between the Arabs and the Jews and for settling certain other problems. I shall not analyze all these plans in detail at the present time. The Soviet Union will explain its position on the various plans in greater detail when definite proposals are prepared and considered and, more particularly, when decisions are taken on the future of Palestine. For the time being, I shall confine myself to a few remarks on the substance of the proposed plans, from the point of view of defining the committee's tasks in that field.

Par conséquent, l'étude de cet aspect du problème et l'élaboration de propositions pertinentes doivent constituer une tâche importante du comité spécial.

J'en viens à présent à une question fondamentale dans le cadre de la discussion sur les tâches et les compétences de la commission que nous sommes sur le point de créer, à savoir la question de l'avenir de la Palestine. Il est bien connu qu'il existe de nombreux projets différents concernant l'avenir de la Palestine et les décisions du peuple juif en ce qui concerne la question palestinienne. En particulier, plusieurs propositions ont été formulées à ce sujet par la Commission anglo-américaine d'enquête sur la Palestine, à laquelle j'ai fait référence. Parmi les projets les plus connus sur la question de la future administration de la Palestine, je voudrais mentionner les suivants :

1. La création d'un État arabo-juif unique, avec des droits égaux pour les Arabes et les Juifs ;
2. La partition de la Palestine en deux États indépendants, l'un arabe et l'autre juif ;
3. La création d'un État arabe en Palestine, sans tenir dûment compte des droits de la population juive ;
4. L'établissement d'un État juif en Palestine, sans tenir compte des droits de la population arabe. Chacun de ces quatre plans de base a, à son tour, différentes variantes pour régler les relations entre les Arabes et les Juifs et pour régler certains autres problèmes. Je n'analyserai pas tous ces plans en détail à l'heure actuelle. L'Union soviétique expliquera plus en détail sa position sur les différents plans lors de l'élaboration et de l'examen de propositions concrètes et, plus particulièrement, lorsque des décisions seront prises sur l'avenir de la Palestine. Pour l'instant, je me limiterai à quelques remarques sur la substance des plans proposés, du point de vue de la définition des tâches de la commission dans ce domaine.

In analyzing the various plans for the future of Palestine, it is essential, first of all, to bear in mind the specific aspects of this question. It is essential to bear in mind the indisputable fact that the population of Palestine consists of two peoples, the Arabs and the Jews. Both have historical *roots in Palestine. Palestine has become the homeland of both these peoples, each of which plays an important part in the economy and the cultural life of the country.*

Neither the historic past nor the conditions prevailing in Palestine at present can justify any unilateral solution of the Palestine problem, either in favor of establishing an independent Arab State, without consideration for the legitimate rights of the Jewish people, or in favour of the establishment of an independent Jewish State, while ignoring the legitimate rights of the Arab population. Neither of these extreme decisions would achieve an equitable solution of this complicated problem, especially since neither would ensure the settlement of relations between the Arabs and the Jews, which constitutes the most important task.

An equitable solution can be reached only if sufficient consideration is given to the legitimate interests of both these peoples. All this leads the Soviet delegation to the conclusion that the legitimate interests of both the Jewish and Arab populations of Palestine can be duly safeguarded only through the establishment of an independent, dual, democratic, homogeneous Arab-Jewish State. Such a State must be based on equality of rights for the Jewish and the Arab populations, which might lay foundations of co-operation between these two peoples to their mutual interest and advantage. It is well known that this plan for the solution of Palestine's future has its supporters in that country itself.

Dans l'analyse des différents plans pour l'avenir de la Palestine, il est essentiel, tout d'abord, de garder à l'esprit les aspects spécifiques de cette question. Il est essentiel de garder à l'esprit le fait indiscutable que la population palestinienne est composée de deux peuples, les Arabes et les Juifs. Tous deux ont des racines historiques en Palestine. La Palestine est devenue la patrie de ces deux peuples, dont chacun joue un rôle important dans l'économie et la vie culturelle du pays.

Ni le passé historique ni les conditions qui prévalent actuellement en Palestine ne peuvent justifier une solution unilatérale du problème palestinien, que ce soit en faveur de la création d'un État arabe indépendant, sans considération pour les droits légitimes du peuple juif, ou en faveur de la création d'un État juif indépendant, en ignorant les droits légitimes du peuple arabe. Aucune de ces décisions extrêmes ne permettrait de trouver une solution équitable à ce problème complexe, d'autant plus que ni l'une ni l'autre n'assurerait le règlement des relations entre les Arabes et les Juifs, ce qui constitue la tâche la plus importante.

Une solution équitable ne peut être trouvée que si l'on tient suffisamment compte des intérêts légitimes de ces deux peuples. Tout cela conduit la délégation soviétique à la conclusion que les intérêts légitimes des populations juive et arabe de Palestine ne peuvent être dûment sauvegardés que par la création d'un Etat arabo-juif indépendant, double, démocratique et homogène. Un tel Etat doit être fondé sur l'égalité des droits des populations juive et arabe, ce qui pourrait jeter les bases d'une coopération entre ces deux peuples dans leur intérêt et avantage mutuel. Il est bien connu que ce plan pour la solution de l'avenir de la Palestine a ses partisans dans ce pays même.

Contemporary history provides examples not only of the racial and religious discrimination which, unfortunately, still exists in certain countries. It also gives us examples of the peaceful collaboration of different nationalities within the framework of a single State, in the course of which collaboration each nationality has unlimited possibilities for contributing its labor and showing its talents within the framework of a single State and in the common interests of all the people. Is it not obvious that it would be extremely useful, in reaching a decision on the Palestine problem, to take into consideration existing examples of such friendly co-existence and brotherly co-operation among various nationalities within a single State ?

Thus, the solution of the Palestine problem by the establishment of a single Arab-Jewish State with equal rights for the Jews and the Arabs may be considered as one of the possibilities and one of the more noteworthy methods for the solution of this complicated problem. Such a solution of the problem of Palestine's future might be a sound foundation for the peaceful co-existence and co-operation of the Arab and Jewish populations of Palestine, in the interests of both these peoples and to the advantage of the entire Palestine population and of the peace and security of the Near East.

If this plan proved impossible to implement, in view of the deterioration in the relations between the Jews and the Arabs--and it will be very important to know the special committee's opinion on this question--then it would be necessary to consider the second plan which, like the first, has its supporters in Palestine, and which provides for the partition of Palestine into two independent autonomous States, one Jewish and one Arab. I repeat that such a solution of the Palestine problem would be justifiable only if relations between the Jewish and Arab populations of *Palestine indeed proved to be so bad that it would be impossible to reconcile them and to ensure the peaceful co-existence of the Arabs and the Jews.*

L'histoire contemporaine fournit des exemples non seulement de la discrimination raciale et religieuse qui, malheureusement, existe encore dans certains pays. Il nous donne également des exemples de la collaboration pacifique de différentes nationalités dans le cadre d'un seul État, au cours de laquelle chaque nationalité a des possibilités illimitées de contribuer son travail et de montrer ses talents dans le cadre d'un seul État et dans l'intérêt commun de tous les peuples. N'est-il pas évident qu'il serait extrêmement utile, pour prendre une décision sur le problème palestinien, de prendre en considération les exemples existants d'une telle coexistence amicale et d'une coopération fraternelle entre différentes nationalités au sein d'un même État ?

Ainsi, la solution du problème palestinien par la création d'un seul État arabo-juif avec des droits égaux pour les juifs et les arabes peut être considérée comme l'une des possibilités et l'une des méthodes les plus remarquables pour résoudre ce problème complexe. Une telle solution du problème de l'avenir de la Palestine pourrait constituer une base solide pour la coexistence pacifique et la coopération des populations arabe et juive de Palestine, dans l'intérêt de ces deux peuples et dans l'intérêt de l'ensemble de la population palestinienne et de la paix et de la prospérité de l'humanité de la sécurité au Proche-Orient.

Si ce plan s'avérait impossible à mettre en œuvre, compte tenu de la détérioration des relations entre les Juifs et les Arabes--et il sera très important de connaître l'avis du comité spécial sur cette question--alors il faudrait considérer le deuxième plan qui, comme le premier, a ses partisans en Palestine, et qui prévoit la partition de la Palestine en deux États autonomes indépendants, un juif et un arabe. Je répète qu'une telle solution du problème palestinien ne se justifierait que si les relations entre les populations juive et arabe de Palestine s'avéraient effectivement si mauvaises qu'il serait impossible de les réconcilier et d'assurer la coexistence pacifique des arabes et des juifs.

Of course, both these possible plans for the solution of the problem of Palestine's future must be studied by the committee. Its task must be a multilateral and careful discussion of the plans for the administration of Palestine, with a view to submitting, to the next regular session of the General Assembly, some well-considered and reasoned proposals, which would help the United Nations to reach a just solution of this problem in conformity with the interests of the peoples of Palestine, the interests of the United Nations and our common interest in the maintenance of peace and international security.

Such are the considerations which the Soviet delegation thought necessary to express at this initial stage of the consideration of the Palestine problem.

Bien entendu, ces deux plans possibles pour la solution du problème de l'avenir de la Palestine doivent être étudiés par la commission. Sa tâche doit être une discussion multilatérale et minutieuse des plans pour l'avenir de l'administration palestinienne, en vue de présenter à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale des propositions mûrement réfléchies et motivées qui aideraient l'Organisation des Nations Unies à trouver une solution juste à ce problème, conformément aux intérêts des peuples de Palestine, aux intérêts de l'ONU et à notre intérêt commun dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Telles sont les considérations que la délégation soviétique a jugé nécessaire d'exprimer à ce stade initial de l'examen du problème palestinien.